



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-190712A

2 November / novembre, 2020

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION #F5211-190712A – Professional Congress Organizer (PCO) for the 5th International Marine Protected Areas Congress (IMPAC5) / Organisateur professionnel de congrès (OPC) pour le 5e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC5)

ADDENDUM #2 / ADDENDA N° 2

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#2) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 2 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 2: “RE: M1 Industry Certification - The Bidder **must have a valid industry-recognized accreditation* demonstrating achievement or recognition of a standard of expertise in event management, such as accreditation with the International Association of Professional Congress Organizers (IAPCO). An IATA TIDS number alone is not acceptable.**

Can you provide a list of acceptable accreditation?”

Answer 2: The IMPAC5 Secretariat does not have a list of acceptable accreditation available in the event that not all accreditations would be known by the Secretariat. The onus is on the bidder to demonstrate how their accreditation demonstrates achievement and/or recognition of a standard of expertise in the management of large events. For example, internationally recognized accreditation body, evaluation criteria to obtain the accreditation, etc.

Question 2 : « En ce qui a trait au critère O1 Certification de l'industrie – Le soumissionnaire doit avoir une **accréditation* valide reconnue par l'industrie démontrant le respect d'une norme d'expertise en matière de gestion d'événements, comme une accréditation de l'Association internationale des organisateurs professionnels de congrès. Il n'est pas acceptable de fournir uniquement un numéro de TIDS de l'IATA.**

Pouvez-vous fournir la liste des accréditations acceptables? »

Réponse 2 : Le secrétariat de l'IMPAC5 ne dispose pas d'une liste d'accréditations acceptables. Il se pourrait en effet qu'il ne connaisse pas toutes les accréditations. Il incombe au soumissionnaire d'établir que son accréditation démontre le respect d'une norme d'expertise en

matière de gestion de grands événements. Par exemple, organisme d'accréditation reconnu au niveau international, critères d'évaluation pour obtenir l'accréditation, etc.